



Succession sur une vente immobiliere

Par **Michel141414**, le **04/04/2019 à 13:56**

Bonjour, Mon questionnement concerne les règles de succession appliquées aux héritiers de mon beau père. Mon épouse est un peu dépassée par toutes ces questions et je souhaiterai pouvoir lui expliquer simplement comment les choses vont se passer. Mes beaux parents, mariés, ont signé en decembre 2018 un compromis de vente de leur appartement. Cet appartement était une résidence secondaire. Mon beau père est décédé en février avant la signature de l'acte de vente definitif. Cet acte a été signé et la vente réalisée au mois de mars dernier. Mon épouse et sa soeur ont été convoquées chez le notaire afin de signer cet acte de vente en tant que propriétaires vendeurs, héritiers de la moitié de l'appartement. Comment se passe la succession ensuite? Mon épouse me dit que lors de cette signature, le notaire a évoqué une répartition de la moitié du produit de la vente de 40% pour ma belle mère et 30% pour chacune des 2 filles, au nom des règles de l'usufruit en tenant compte de l'âge de ma belle mère, moins de 71 ans. Est ce normal? Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **04/04/2019 à 18:32**

Bonjour Cela semble normal, votre Belle mère bénéficiant de 40%, la valeur de l'usufruit jusqu'à 71 ans révolus.